pas d'autres conquêtes et mettrait des limites à ses ambitions. Monsieur l'Orateur, la lecture des débats de notre Chambre ou de la Chambre d'Angleterre vous convaincrait, je crois, que personne ne prévoyait les dangers qui s'amoncelaient.

Deux ou trois sessions de la Chambre se passent, et j'en arrive à celle de 1938. Je n'avais pas l'honneur d'être député alors. Mon prédécesseur, M. Bennett, dirigeait alors le parti conservateur. A la session de 1938 la situation internationale a provoqué une longue discussion, à laquelle plusieurs honorables députés ont pris part. M. Bennett, dans sa dernière déclaration parlementaire sur les affaires internationales, prit la même attitude que sir Wilfrid Laurier, attitude déjà indiquée par le premier ministre et moi-même. Le 24 mai dernier, il n'y a donc pas encore un an, M. Bennett comme on le voit à la page 3665 du hansard, citait sir Wilfrid Laurier dans le sens suivant: Quand une partie du commonwealth britannique est en guerre, le Canada est aussi en guerre. Il ajoutait que des autorités en droit constitutionnel de tous les pays de l'univers partageaient cette opinion. Plus loin, au sujet de la participation dans toute guerre, M. Bennett disait:

Mais la participation du Canada à cette guerre sera déterminée par la population canadienne et le parlement canadien.

Après cette déclaration, le ministre actuel de la Justice (M. Lapointe) et titulaire alors du même ministère, observa: "C'est exact." Puis M. Bennett ajouta: "Cela n'a jamais fait de doute." Plus loin, je relève cette remarque de M. Bennett:

Il se peut que la part que nous prenions à une guerre soit nulle pour un moment, mais n'oublions jamais que la nation ou les nations ennemies y prendront part contre nous.

Et plus loin:

Je ne songe pas à notre participation, car c'est au Parlement qu'il appartient de juger.

Ainsi, M. Bennett, mon prédécesseur, a déclaré sans ambages que notre participation à la guerre est une question qui relève entièrement du Parlement.

J'ai cité le témoignage de plusieurs chefs en remontant jusqu'en 1885. Mais j'ai cité surtout l'opinion de sir Wilfrid Laurier, du très honorable M. Bennett, du premier ministre actuel, je pense, et je pourrais citer des paroles du ministre de la Justice, et du secrétaire d'Etat, et tous soutiennent que, lorsque la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre, mais que le Parlement doit déterminer l'étendue de notre participation. Telle est l'interprétation que je donne aux discours des honorables députés, et le premier ministre, le ministre de la Justice et le secrétaire d'Etat

sont à leurs sièges. Telle est certes l'interprétation que j'ai donnée aux très claires remarques faites par le premier ministre le 16 janvier de cette année, dans ses commentaires sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Permettez-moi aussi d'ajouter que telle est

mon attitude.

Monsieur l'Orateur, j'aborde maintenant la question suivante: le Canada peut-il rester neutre, tout en demeurant dans l'Empire? C'est peut-être de l'effronterie de ma part,une autre expression serait peut-être plus convenable,-moi qui ne suis pas avocat, de discuter pareille question. Mais j'ai fait des lectures approfondies sur le sujet depuis plus de vingt ans. Je me rappelle fort bien qu'au club Kam dont je suis l'un des membres, à Fort-William, plusieurs d'entre nous avaient coutume de s'asseoir dans la salle commune, pour discuter des questions de ce genre. A cette époque, il y a vingt ans,—et je ne suis pas sûr si c'était avant mon élection à la Chambre ou immédiatement après,—j'en suis venu à la conclusion qu'il y avait un seul moyen pour le Canada de proclamer sa neutralité en cas de guerre: déclarer son indépendance envers l'Empire britannique. C'est une question fort importante. Il y a des gens au pays, dont quelques avocats, qui prétendent que nous pouvons rester neutres sans cesser de faire partie de l'Empire. D'autres soutiennent le contraire. A cet égard, je suis du dernier groupe. A mon sens, le Canada ne peut rester neutre tout en demeurant dans l'Empire. La seule façon dont le Canada puisse proclamer sa neutralité, quand la Grande-Bretagne est en guerre, c'est par une déclaration d'indé-Voilà ma conviction. pendance.

Je pense,—et c'est l'avis de la plupart des Canadiens qui ont étudié le sujet,-que nous ne pouvons être à la fois membres de l'Empire et en dehors de l'Empire. Il nous est tout aussi impossible de garder la neutralité dans une guerre où la Grande-Bretagne se trouverait engagée qu'il serait impossible à mon bras gauche de sympathiser avec mon assaillant, quand mon bras droit défenderait mon corps contre les attaques d'un homme qui veut m'enlever la vie. Ce serait aussi logique que l'idée du Canada restant neutre, tout en demeurant dans l'Empire. Nous ne pouvons garder la neutralité tout en faisant partie d'un grand empire, avec les avantages qu'il assure pour le commerce impérial, avec ses moyens de défense de nos routes commerciales qui nous relient aux autres pays de l'Empire britannique et ainsi de suite. Et ce qui importe peut-être plus encore, nous ne pouvons nous déclarer neutres et rester indépendants sans nous priver des avantages de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, des droits des

[L'hon. M. Manion.]